

Le sieur Jean Le maillot âgé de cinquante ans après
avoir joui d'une bonne santé est décédé dans la
Communio de l'église le vingt et unième jour
mil sept cent quarante deux, son corps fut
inhumé le lendemain dans l'église paroissiale
en présence de Marie Roua sa femme, de
Michel et Paul Le Maillot ses frères, de
Yves pasteur et Henry le Lavedic de cette famille
qui ne signent. C. B. Legendre
Resteur de l'église

5
Yves le

1742

Les dits jour. Jour de Janvier mil sept cent deux Charles le
Coadjuteur de Billy par Marielle Godefray et Marie Neveu à Paris Jour
de l'acte baptisé par le sous-sig. R. en l'Eglise paroissiale de Richemont, les
Jean et Marie ont été Charles Jussy et Marie qui ne signent.

Jean Lefevre
R. de Richemont

Marie Lefevre

Coill
1767.

Ce jour ~~le~~ ^{Troisième} Janvier mil Sept cent quarante-
quatre après les fiancailles faites dans l'église paroissiale
de Juvénac le dixième de Janvier dernier, et trois
proclamations de bans du futur mariage entre C. Bartheles Le
Coill & Suzanne seconde femme de Margt. Guellaïn, & Anne
Cote aussi veuve en première nocce de Mathieu Lerambue
sous d'ant de l'Église paroissiale aussi faites sans opposition
aucune de l'abbaye par trois jours solennels savoir le
trois Le Troisième, quatrième dimanche du dit mois de
Janvier, et le premier dimanche de Février de l'année
prochaine au interrogés publiquement de l'Église par les
dits Coill & Guellaïn, et ont assisté à l'acte
en présence de J. B. Penven, et Anne Lepert, l'écuyer,
d'Allain Compère, d'Emilie Ramon, et d'autres qui nous
signe: Le Prév. Reueur D. Juvénac

Coail et
guellän.

Ce jour premier Septembre sus, Pepr bon translati
opri R. Biancalles faites dans l'eglise par nous alle des
peuvnan et l'ordon proclamation d'aban du futur mariage
entre le baron le Coail et de linc Le Goff et marq.
Guellän veuve de jan Loignonac tous deux de cette
paroisse aus baises sans opposition au nom de la grand-ma
par trois jours d'atomele Couvent de la voir le dearsme,
d'aisisme, et vinge troisieme jours d'auvis d'auvis d'auvis,
desouvi que' v'entrai interroger publiquement les dits
parois de leur Couvent pour mutuel. Ce prime par
parois de present Les ai Coujoines en mon'age et
ous assiste' a la messe d'apresence de jan Talgier,
de françois Lequillou, de janne Le Goff, de marq.
guellän, et d'autres qui sont signe.
Comme Pepr bon d'apresence

Après les fiançailles faites en l'Église et les trois bans à futur mariage
dans l'Église paroissiale de Benneville le dernier Dimanche de septembre
dernier, le jour est fête de St Michel, et le premier Dimanche du mois d'octobre
le mariage signé le Sieur Receveur de Benneville, et dans cette paroisse de
famille par trois jours solennels consécutifs aux prêtres des grandes
Messes des deux paroisses sans opposition quelconque, m^{rs} Gaudry et Arthur
Dobres a publiquement interrogé par les baillifs de vingt et huit ans de
légitime de Mess^{rs} Gilles le baillif et de Mess^{rs} le Gorce du d^{ns} Benneville et
Olivier le Gorce âgé de vingt et cinq ans et un jour fille légitime de Mess^{rs}
Jaques le Gorce et Marguerite Nicolas originaire de la paroisse de
Stouquiel, habitée dans cette paroisse, et de leurs consentement mutuel
par eux solennellement prouvé en présence de Mess^{rs} Gorce, Julien Gorce et
Marg^{te} le Gorce et Jennette Durand et autres qui ne signent, les a unints
en mariage par paroles de présent, et leurs a donné l'absolution sacramentelle
dans le sacro-saint sacrifice de la Messe le vingt et unième jour du
mois d'octobre l'an mille sept cent soixante septième. Jerric Caroulat
Receveur de famille

Le vingtième octobre mil sept cent cinquante Charles
le Coait veuf de Anne Coz Delapatrie de

jeuneau et Marie le souve veuve de
jean Lemaitre de cette paroisse de Saint
Jacques de l'église St. Germain le Cordier cy dessus
En cette paroisse et en celle de jeuneau les
mêmes jours suivant le certificat du sieur
Rector de l'église de Saint Germain le Cordier
soit civil ou canonique ont été par paroles
de present de leur mutuel consentement conjoint
et légitime mariage par le soussigné Rector
de l'église paroissiale de Saint Germain le Cordier
de jeun et d'ollivier le maillet en fait
de la contractante d'yeux alliers et de
jeun le coait de jeuneau qui de la sont
les deux signés de M. M. N. de l'Église

de six ans, et est décédé le sixième jour de l'année
prochaine, à l'âge de six ans, quatre mois et six jours
Marie-Anne, sa femme, née le sixième jour de l'année
prochaine, et le lendemain elle a été inhumée par nous, vicaire
dans le cimetière de cette paroisse, en présence de Jean-Dominique de
Nicolas, de François, d'Antoine, de Jean et de Jeanne le Baillet, ses enfants
qui ne signent. J. M. Evêque d'Autun et Longueville